

# La pilule ne crée pas de malformation du bébé

SANTÉ Les hormones de la pilule ne font pas de tort à l'embryon, selon une vaste étude publiée dans le « British Medical Journal »

C'est une étude d'une taille inhabituelle, puisqu'elle porte sur près d'un million de bébés nés au Danemark entre 1997 et 2011 : les chercheurs ont vérifié si la prise d'une pilule contraceptive, juste avant ou même durant la gestation du bébé, avait entraîné des malformations graves. De précédentes études avaient en effet mis en évidence ce risque, notamment le doublement du risque de membre déformé ou d'anomalies de l'appareil urinaire. Néanmoins, soulignent les auteurs, cette exposition à un contraceptif hormonal pouvait avoir été surévaluée parce que seules les mères dont les enfants subissaient une telle malformation évoquaient l'emploi d'un contraceptif.

Pour en avoir le cœur net, les chercheurs de la prestigieuse université d'Harvard, qui publient leurs résultats dans le *British Medical Journal*, ont étudié près de 900.000 naissances répertoriées au Danemark entre 1997 et 2011. Environ 2,5 % des enfants souffraient de malformations congénitales telles que des malformations du système nerveux (spina bifida), du cœur, de l'appareil respiratoire ou urinaire, de la tête ou des membres. Pour ne pas biaiser les résultats, des malformations liées à des causes connues, telles que l'exposition prénatale à l'alcool ou des aberrations chromosomiques (trisomie 21) ont été exclues.

**« Le taux de malformation peut bien davantage être influencé par le tabagisme, l'obésité ou le diabète »**

PR CORINE HUBINONT

Les chercheurs ont découvert que les enfants nés de femmes qui avaient continué à prendre la pilule après le début de leur grossesse n'avaient pas plus de

risques de malformations congénitales que ceux nés de femmes qui n'avaient jamais pris la pilule ou qui l'avaient arrêtée avant d'être enceintes. La plupart des mères étudiées (68 %) avaient arrêté les contraceptifs oraux plus de trois mois avant la conception, tandis que 21 % n'avaient jamais pris la pilule. Seulement 8 % avaient arrêté leur contraception orale moins de trois mois avant leur grossesse tandis qu'1 % avait continué à la prendre alors qu'elles étaient déjà enceintes.

Les chercheurs soulignent que, même si les contraceptifs oraux sont efficaces à 99 % « s'ils sont utilisés correctement », 10 % des femmes deviennent enceintes durant leur première année d'emploi.

L'hérédité, les pesticides, le tabac, l'alcool, les radiations ionisantes, l'obésité, les aberrations chromosomiques et les agents infectieux sont à l'heure actuelle considérés comme les principaux facteurs de risque des malformations congénitales.

La prise de certains médicaments est également pointée du doigt, le plus tristement célèbre d'entre eux restant le Softenon, prescrit aux femmes enceintes contre la nausée dans les années 50 et au début des années 60, qui a provoqué entre 10.000 et 20.000 victimes, nées pour la plupart avec des membres manquants.

« Nous étions déjà très rassurants sur le fait que la pilule prise lors d'une grossesse, notamment si elle résulte d'un accident de contraception, n'induisait pas de danger pour le fœtus. La taille de cette étude permettra d'être absolument rassurant », explique le professeur Frédéric Debiève, chef de service adjoint et

responsable de l'unité des grossesses à hauts risques aux cliniques Saint-Luc (UCL). « Généralement un médicament qui en-

traîne de telles conséquences est détecté rapidement. Or, on prend de telles molécules depuis plus de 50 ans dans notre pays. La surveillance est stricte et empêche qu'un effet secondaire si puissant puisse ne pas être constaté ».

Faut-il laisser une période de « non pilule » entre la contraception et la conception, comme on l'entend parfois dire ? « Cela me semble totalement inutile. Certaines inquiétudes avaient émergé sur le taux d'acide folique, que l'on peut vérifier avant le projet planifié d'enfant et qui

pourrait être influencé par la pilule, mais cela tient davantage de la rumeur que de la réalité scientifique. Le taux de malformations ou le risque de fausse couche peut bien davantage être influencé par le tabagisme, l'obésité ou le diabète de la mère que par la prise antérieure d'une pilule. Cette étude conforte donc une certitude que nous avons, mais il est bon que ce genre de constat soit étayé par une vaste étude dont la taille et la qualité sont incontestables », explique le professeur Corine Hubinont, chef du service d'obstétrique des cliniques universitaires Saint-Luc (UCL). ■

FRÉDÉRIC SOUMOIS

## EXPERTISE

### « Normal de se poser des questions »

« On était rassuré face au fait que la prise accidentelle d'une pilule n'avait pas de conséquence pour la santé du fœtus. Evidemment, des questions multiples face à une fausse couche. Mais l'ampleur des cas observés dans cette étude, près d'un million de naissances, pourra permettre d'exclure clairement cette cause. Ces chiffres-là sont indiscutables », explique le professeur Yvon Englert, chef du service de gynécologie à l'hôpital Erasme (ULB).